

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

DOTATIONS ET PRODUIT FISCAL

La Dotation Globale de Fonctionnement et sa complexité

Elle est constituée de 4 composantes :

La dotation forfaitaire des communes

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

La dotation de solidarité rurale (DSR)

La dotation nationale de péréquation (DNP)

Triel n'est concernée que par la dotation forfaitaire, la dotation de base. Andrésy perçoit en plus de la DNP et Verneuil perçoit en plus de la DNP et de la DSU.

La Dotation Globale de Fonctionnement et sa complexité

La dotation forfaitaire des communes

Elle est constituée de 5 composantes et représente la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

Des écarts extrêmement importants, liés à l'histoire et qui ne correspondent parfois à aucune réalité actuelle, sont constatés.

Les critères pris en compte dans la DGF de 1985 à 1993 ont toujours un impact dans notre DGF actuelle, via le complément de garantie.

La Dotation Globale de Fonctionnement et sa complexité

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

Pour les communes de 10 000 habitants et plus, elles sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources.

Seules les communes classées dans les trois premiers quarts des communes de plus de 10 000 habitants sont éligibles soit 751 communes en 2016)

La Dotation Globale de Fonctionnement et sa complexité

La dotation nationale de péréquation (DNP)

Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

Les critères d'éligibilité sont:

- Le potentiel financier
- L'effort fiscal

LE FSRIF

Le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF)

Il contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de la région.

Sont contributrices au fonds toutes les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur au potentiel financier moyen par habitant des communes de la région (1 518,15 € en 2015).

Comparaison des dotations

	Population DGF 2016	Potentiel financier 2016	Effort fiscal 2016	Revenu par habitant 2016	Taux logements sociaux 2014	Pénalité SRU 2014	DGF part forfaitaire 2016	DSU 2016	DNP 2016	FSRIF 2016
ANDRESY	1 2498	1 134,68	1,07	19 743,81	15,54%	94 409,78	1 198 870	-	84 304	-
TRIEL SUR SEINE	11 849	1 127,75	1,01	20 003,28	9,72%	236 966,26	809 961	-	-	-
VERNEUIL SUR SEINE	15 533	1 049,55	1,15	19 314,22	23,01%	-	1 592 116	198 865	315 565	533 542
Moyenne de la strate		1 123,13	1,2							

Triel:
 Potentiel financier > potentiel financier moyen de la strate
 Effort fiscal < à 85 % de l'effort moyen de la strate → pas de DNP
 Peu de logements sociaux, revenu par habitant plus élevé → pas de DSU ni de FSRIF

Comparaison des bases

	TF Base 2014	TF Taux 2014	TH BASE 2014	TH Taux 2014
ANDRESY	18 278 749,00	19,15%	29 045 394,00	14,80%
TRIEL SUR SEINE	17 658 507,00	18,73% (20,32 % en 2015)	23 416 586,00	16,81% (18,24 % en 2015)
VERNEUIL SUR SEINE	20 071 364,00	19,44%	29 156 598,00	18,98%

Triel:

Une base de base taxe d'habitation faible du fait de la mise en place d'abattement facultatifs

Une perte de produit fiscal pour la collectivité

Un potentiel élevé car calculé sur les bases brutes (avant abattement et exonération) avec des bases nettes faibles → perte de produit fiscal sans dotation en compensation

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

DOTATIONS ET PRODUIT FISCAL